



Comités interministériels aux ruralités

L'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux

Après les Assises des ruralités tenues fin 2014 et les deux comités interministériels aux ruralités (CIR) de mars et septembre

2015 qui avaient engagé 67 mesures, le 3^e CIR réuni à Privas, le 20 mai 2016, renforce l'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux et met en cohérence les engagements pris.

Cette démarche promeut une vision dynamique, collective et positive des ruralités, dans le respect de leur diversité.

Une nouvelle approche de l'aménagement du territoire

Cette approche repose sur la volonté de donner les mêmes chances à tous les territoires et à leurs habitants, en menant des politiques adaptées aux atouts et aux contraintes de chacun. L'action de l'État vise à dépasser les clivages qui opposent les territoires entre eux, qu'ils soient urbains ou ruraux. Les nouvelles ruralités, par leur diversité, leur potentiel, leur vitalité, leur force d'innovation et par la richesse de leurs projets, constituent de vrais atouts pour la France.

Avec ce 3^e comité interministériel, il s'agit d'abord de dresser le bilan des 67 mesures annoncées lors des deux précédents CIR. Elles ont – et auront – un impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens, tant au niveau du déploiement des services publics que de l'attractivité des territoires.

Mobiliser les acteurs de la ruralité

Le Gouvernement a souhaité s'appuyer sur les propositions formulées par des associations d'élus, les grands réseaux associatifs et les acteurs du développement local. Parmi les 37 mesures annoncées à Privas, plusieurs sont ainsi directement inspirées de ces propositions. Celles-ci visent à aller encore plus loin pour améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires.

Il s'agit de :

Renforcer l'accès aux soins :

- 400 maisons de santé pluriprofessionnelles supplémentaires (MSP) seront créées pour atteindre 1 400 maisons en service en 2018 ;
- 800 contrats d'engagements de service public (CESP) supplémentaires seront signés pour atteindre 2 550 contrats pour jeunes médecins d'ici 2018.

Améliorer l'accès aux réseaux et services téléphoniques et numériques :

- une nouvelle campagne de mesures sera effectuée d'ici cet automne pour couvrir les derniers centres-bourgs de communes encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile ;
- 500 sites d'intérêt économique et touristique supplémentaires, en dehors des centres-bourgs, seront couverts en 4G pour atteindre 1 300 sites en France ;
- par ailleurs, les élus seront mieux associés au respect par les opérateurs de leurs engagements par l'intermédiaire des commissions de concertation régionale sur l'aménagement numérique (CCORAN) dont la compétence sera élargie à la téléphonie mobile ;
- 50 millions d'euros seront mobilisés pour dynamiser les usages numériques dans les écoles rurales.

Garantir l'accès aux services publics :

- la création de 1 000 maisons de services au public (MSAP), dont 500 avec La Poste, est confirmée d'ici fin 2016 ;
- des services publics itinérants, rattachés à ces MSAP, seront expérimentés dans trois départements ;
- La Poste s'est par ailleurs engagée à déployer 1 000 facteurs guichetiers d'ici fin 2017 ;
- une plus grande cohérence dans l'implantation de services de l'État sera assurée grâce à la mobilisation de tous les ministères concernés par la présence de l'État dans les territoires. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public, les préfets de département se verront reconnaître un droit d'alerte dans l'hypothèse où ces projets de restructuration viendraient contredire cet objectif d'amélioration.

Des contrats de ruralité

Afin de mettre en cohérence l'action des collectivités territoriales et des acteurs locaux avec celle de l'État, des contrats de ruralité seront signés pour inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice des territoires.

Ce contrat traduira la vision stratégique et partagée des acteurs pour des ruralités dynamiques, vivantes et solidaires.

Les financements de droit commun, contractualisés, et une dotation dédiée y seront associés afin de donner à ces territoires les moyens de leurs ambitions.

2015-2016

3 comités interministériels pour faciliter le quotidien





Objectif : 10 000
prêts à taux zéro
dans l'ancien
dans toute la France



Rénover

120 000 logements
anciens et dégradés

Agence
nationale
de l'habitat
Anah



Co-working

des équipements collectifs
pour les télétravailleurs
et les indépendants



Des bornes d'accès
au Wi-Fi public
dans les bourgs-centres



Raccorder
les services publics
et les entreprises à
l'Internet très haut débit



Déployer le numérique
dans les écoles rurales
50 millions €
supplémentaires



Tous les centres-bourgs
couverts par la
téléphonie
mobile

+
1 200 sites économiques
ou touristiques



1 milliard € en 2016
pour des projets

d'investissement
local



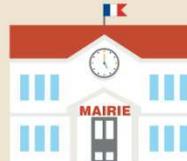
Des contrats
de ruralité

pour coordonner l'action publique
dans les territoires ruraux



« **AIDER** »

10 missions par an
pendant 5 ans



122

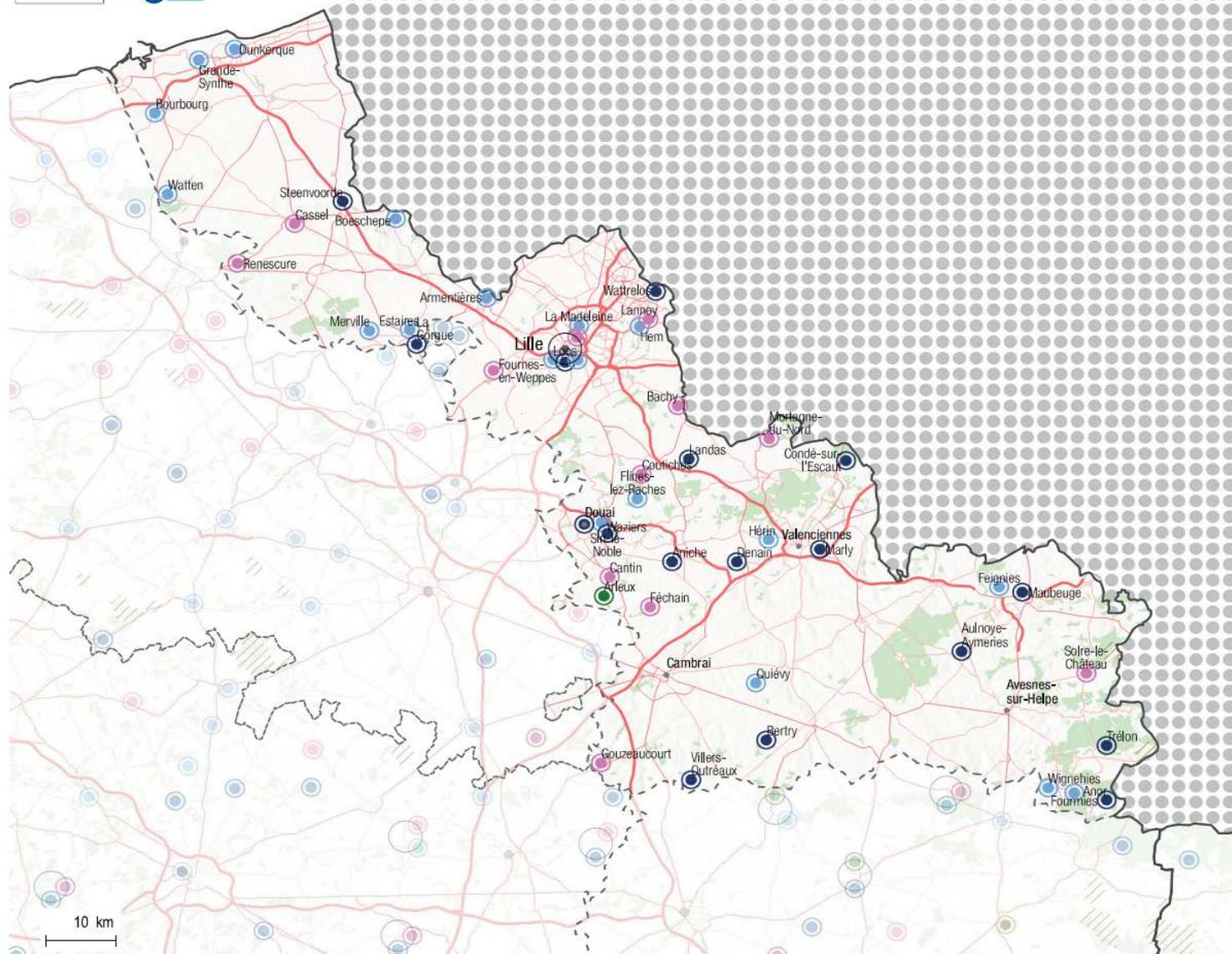
stations-services
indépendantes

soutenues
par le Fisac



Faciliter
la mobilité
des habitants





SOURCES DES DONNÉES : ARCEP 2016, OBSERVATOIRE FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT 2016, OBSERVATOIRE DES RECOMPOSITIONS, DGOS MAI 2016, CGET 2016, DONNÉES CONSOLIDÉES AU 13 MAI PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS 05, 06, 07, 08, 11, 16, 17, 26, 24, 2B, 31, 34, 39, 43, 44, 47, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 66, 67, 68, 72, 76, 77, 81, 83, 84, 85, 86, 89 / ESRI USGS, NSA, NASA, I... / CLC 2012, IGN BD ROUTE/ GEO FLA 2015 / RÉALISATION : CGET-DST-CELLULE CARTO, KH, AG, 2016

MESURES DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX RURALITÉS

NORD (59)

NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIE MOBILE

Programme 2015-2017 de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile

 Commune restant à couvrir en 3G dans le cadre du programme actuel, d'ici 2017

Avancement du Plan France Très Haut Débit (2016) *

Pré-accord de financement de l'Etat obtenu
 Porté par le Syndicat mixte Ouvert
 Nord-Pas-de-Calais Numérique

732,08 M€ d'investissement total
 536 000 lignes FTTH
 36 554 lignes ADSL modernisés



* Chiffres valables pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais

SERVICES AU PUBLIC

Commune possédant au moins une maison de services au public (MSAP) au 13 mai 2016

-  MSAP ouverte
-  MSAP en projet

Commune possédant au moins une maison de l'État au 13 mai 2016

-  Maison de l'État ouverte
-  Maison de l'État en projet
-  Commune lauréate de l'expérimentation centre-bourg

Schéma d'accessibilité aux services (Avril 2016)

Élaboration du schéma en cours



SERVICES DE SANTÉ

Commune possédant au moins une maison de santé pluriprofessionnelle au 13 mai 2016

-  Maison de santé pluriprofessionnelle ouverte
-  Maison de santé pluriprofessionnelle en projet

ZOOM SUR LE NORD



10 Maisons de services au public en projet, pour une ouverture avant la fin 2016



549 communes signataires d'un **projet éducatif territorial** (sur 593)



99 contrats d'engagement de service public (CESP) en médecine et odontologie ont été signés sur la circonscription de Lille, pour le Nord et le Pas-de-Calais, dont 32 signés à la rentrée universitaire 2015-2016



8 conventions pour le développement de l'**éducation artistique et culturelle**

3 médecins installés dans le Nord ont signé un CESP pendant leurs études



Fonds de soutien à l'investissement local :

29,5 M€ accordés en 2016 (18,6 M€ au titre de l'enveloppe 1 et 10,9 M€ au titre de l'enveloppe 2) représentant un total de 178 dossiers



19 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en fonctionnement



Rénovation des logements anciens dégradés :

1500 logements traités en 2015 dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)



Centres-bourgs :

10,97 M€ accordés en 2016 pour la redynamisation des centres-bourgs, au titre de l'enveloppe 2 du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)



Croissance verte :

4 territoires ruraux lauréats de l'appel à projet national Territoires à énergie positive pour une croissance verte



Résorption des zones blanches de téléphonie mobile :

Toutes les communes du département sont couvertes en 2G, 2 communes restent à couvrir en 3G



Très haut débit :

Pré-accord de financement de l'État obtenu, porté par le SMO NPdC Numérique

732 M€ d'investissement total

536 000 lignes FttH

36 554 lignes ADSL modernisées

CONTACT

Service régional de la
communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr